



DISTRICT DE L'ESSONNE DE FOOTBALL

ANNEXE FINANCIÈRE 2016/2017

A - AUTORISATIONS - ENGAGEMENTS :

• Match avec une équipe étrangère	38,00 €
• Homologation de contrat publicitaire	18,00 €
• Homologation d'un tournoi (non transmission du règlement)	39,00 €
• Engagement Coupes de l'Essonne, toutes catégories,	16,00 €
• Engagement Football d'Animation	
➢ Plateaux U6/U7/U8/U9, par équipe	6,80 €
➢ Critérium « classique » U10/U11/U12/U13, par équipe et par phase	16,00 €
➢ Tournoi Futsal U11	15,00 €

B - AMENDES - PENALITES FINANCIERES :

• Licence manquante	8,00 €
• Absence de saisie de résultat sur Internet du club recevant, par match	5,00 €
• Feuille de match (retard, irrégulière, etc.)	9,50 €
• Non-envoi ou non transmission feuille de match après deux réclamations	75,00 €
• Etablissement feuille de match de complaisance (par équipe concernée)	150,00 €
• Fraude sur identité (par joueur), falsification de feuille de match	150,00 €
• Inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu	45,00 €
• Inscription sur la feuille de match d'un joueur ou dirigeant non licencié (par unité)	90,00 €
• Absence à l'Assemblée Générale du District, par voix	10,00 €
• Refus de régler un arbitre ou délégué officiel désigné	46,00 €
• Réserve ou réclamation demande d'évocation fondée, club fautif	42,50 €
• Réserve ou réclamation fondée demande d'évocation, club obtenant gain de cause, remboursement	42,50 €
• Annulation de l'engagement après parution des calendriers	102,00 €
• Non-retour des trophées, Challenges, Coupes, et restitution en mauvais état	250,00 €
• Absence non excusée à convocation devant une Commission de Discipline ou d'Appel, ou Statuts & Règlements (par personne convoquée)	25,00 €
• Abandon de terrain	80,00 €
• Match arrêté par suite d'envahissement du terrain	100,00 €
• Incident survenu sur le terrain mettant l'arbitre dans l'impossibilité de continuer la rencontre	100,00 €
• Modification hors délai (- de 5 jours,) avec accord des deux clubs	20,00 €
• Modification non déclarée des rencontres de jeunes	30,00 €
• Modification non déclarée des rencontres seniors	50,00 €
• Utilisation de fumigènes ou pétards (toutes catégories et niveaux de compétitions)	800,00 €
• Absence de traçage ou manque de filet mettant l'arbitre dans l'impossibilité de débiter la rencontre	80,00 €

FOOTBALL D'ANIMATION

Football à 8 et à 9 (par équipe participant à toutes les rencontres officielles)

• Forfait général	30,00 €
• Absence aux Finales	152,00 €
• Absence non excusée sur Centre de Challenge et Journées d'Accueil	40,00 €
• Absence avisée tardivement sur Centre de Challenge	12,00 €

• Non retour de feuille de rencontre (après rappel) ou avant limite fin de phase	50,00 €
• Match non joué (Commission non avisée) perdu par pénalité	50,00 €
• Feuille de rencontre en retard	5,00 €
• Feuille de rencontre irrégulière : Abréviations, absences signatures, responsables....	6,00 €
• Désengagement d'équipes après parution des poules des Challenges	30,00 €
• Absence avisée tardivement aux finales et demi-finales Boulogne Bleu et Festival du football U13	40,00 €
• Licence manquante (par unité, pour les joueurs)	8,00 €
• Exercices techniques non réalisés (sauf observations particulières)...au club recevant	10,00 €

Football à 5 et à 6 (par équipes participant à toutes les rencontres les rencontres officielles)

• Non retour feuille de rencontre ou de présence (par feuille)	20,00 €
• Non organisation de rencontre après parution	50,00 €
• Absence non excusée de Club sur un plateau (par club)	20,00 €
• Absence club à la Journée Nationale des U6-U7	75,00 €
• Licence manquante (par unité, pour les joueurs)	8,00 €
• Désengagement d'équipe après parution officielle	30,00 €
• Feuille de rencontre irrégulière : Abréviations, absences signatures, responsables....	6,00 €

C - FORFAITS :

1. Championnat :

Seniors du Dimanche après-midi, Excellence, 1^{ère} D, 2^{ème} D, Féminines Seniors, CDM et Anciens et plus de 45 ans.

• 1 ^{er} forfait	31,00 €
• 2 ^{ème} forfait	37,50 €
• 3 ^{ème} forfait induisant le forfait général	41,50 €
• Forfait général (avisé par courrier du club)	72,00 €

Seniors du Dimanche après-midi, 3^{ème} D, 4^{ème} D et ~~5^{ème} D~~ et compétitions FUTSAL

• 1 ^{er} forfait	24,00 €
• 2 ^{ème} forfait	27,50 €
• 3 ^{ème} forfait induisant le forfait général	33,50 €
• Forfait général (avisé par courrier du club)	57,00 €

Jeunes masculins et féminins

• 1 ^{er} forfait	24,00 €
• 2 ^{ème} forfait	27,50 €
• 3 ^{ème} forfait induisant le forfait général	33,50 €
• Forfait général (avisé par courrier du club)	57,00 €

L'amende est fixée à 500 € pour les forfaits, avisés ou non, intervenant sur les 3 dernières rencontres (toutes catégories et niveaux de compétitions).

2. Coupe :

Phase préliminaire

• Forfait	23,00 €
-----------	---------

Phase finale

• Seizième de finale	30,00 €
• Huitième de finale	46,00 €
• Quart de finale	76,00 €
• Demi-finale	152,00 €
• Finale	305,00 €
• Equipe engagée et non présente au tournoi final Challenge de l'amitié (Essonne/77Sud) & tournoi de futsal foot animation	60,00 €

D - FRAIS DE DOSSIERS :

• Réserves, réclamations et évocation (District et Ligue)	42,50 €
• Ouverture de dossier de mise en instruction (club fautif)	50,00 €
• Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes (Ligue et District)	63,00 €
• Frais de notification en recommandé (AR) de sanction disciplinaire	5,00 €

E – FRAIS DE PROCEDURE

• Appels en Commission Départementale d'Appel	122,00 €
---	----------

F - OUVERTURE DE DOSSIER DISCIPLINAIRE :

• par exclusion et incidents avant, pendant et après la rencontre	30,00 €
• par avertissement	8,00 €

G – AMENDES MINIMUM SUITE A DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES :

(Voir Barème des amendes disciplinaires)

H - INDEMNITES :

Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des Arbitres, Arbitres-Assistants et Arbitres de Club désignés officiellement, opérant pour le compte de la Ligue de Paris - Ile de France de Football et ses Districts :

• Arbitre officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50 kms et au-delà	46,00 €
• Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de	0,95 €
<i>La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le logiciel FOOT 2000).</i>	
• A ces frais de déplacement s'ajoute pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation	30,00 €
o Pour les matches de U17	25,00 €
o Pour les matches de U15	20,00 €
o Pour les matches de U14	20,00 €

FUTSAL :

• Indemnité de déplacement quel que soit le kilométrage	46,00 €
• A ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour frais d'équipement et de documentation par rencontre dirigée (durée : 40 minutes)	15,00 €
• Indemnité Forfaitaire pour la Finale Challenge de l'amitié Futsal Senior	70,00 €

Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte de la Ligue de Paris Ile de France de Football et ses Districts.

• N°1. Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50 km	46,00 €
• N°2. Officiel se déplaçant au delà de 50 km	52,00 €

Barème de remboursement des frais de déplacements des représentants de la CDTE,

• Procédant aux contrôles des terrains aux fins d'homologation	46,00 €
--	---------

I – STATUT DE L'ARBITRAGE :

Championnats de Football d'Entreprise et féminins régionaux, autres divisions de Districts, clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes, de Seniors CDM, de vétérans ou de critérium du Samedi (division supérieure uniquement)

- Sanction financière pour les clubs en 1ère année d'infraction (par arbitre manquant)	30,00 €
--	---------